

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2014**
tenue sous la présidence de M. HEIMENDINGER

Présent-e-s :	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	M.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
	M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
	M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
	M.	L.	HEIMENDINGER	Conseiller municipal
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
	M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
	M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
	M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
	M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
	M.	G.	PICTET	Conseiller municipal
	M.	H.	RAPPAZ	Conseiller municipal
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé-e-s :	Mmes	C.	BISANTI	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	Conseillère municipale
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
Public :	Quatre personnes			
Procès-verbal :	Mme Eliane MONNIN			

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1. Acquisition de surfaces en PPE destinées à l'EVE "Les Castagnettes" en rez-de-chaussée de deux des six grandes "maisons urbaines" à construire par la CODHA sur la parcelle n° 3189, propriété de la commune dans le secteur Jean-Jacques Rigaud et acquisition de surfaces extérieures à l'usage privatif de l'EVE cité : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 3'475'000.- TTC).
 - 4.2. Travaux d'aménagement des espaces publics dans le cadre du projet constructif développé par la CODHA sur la parcelle n° 3189, propriété communale dans le secteur Jean-Jacques Rigaud : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 2'447'630.- TTC).
 - 4.3. Travaux complémentaires dans et autour du bassin-fontaine situé sur la place Colonel-Audéoud : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 75'000.- TTC).
5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

La séance est ouverte par M. Heimendinger, président, qui souhaite la bienvenue à tous. Il excuse l'absence de Mmes Bisanti et Sommer, ainsi que de M. Spinelli.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014

Mme Sobanek souhaite apporter les corrections suivantes :

Folio 5487 : Elle ajoute pour sa part avoir proposé au Conseil de Fondation qu'un expert soit engagé, qui pourrait apporter son soutien sur le territoire des Trois-Chêne.

Folio 5488 : En guise de conclusion elle affirme que la rénovation de l'école de la Gradelle est une nécessité.

Folio 5500 : Elle rappelle qu'à l'origine, les arbres de la parcelle n° 3189 devaient être abattus. Or, un chêne subsiste 28 ans après la construction.

Folio 5514 : Elle éprouve de l'admiration pour les personnes qui ont ouvert cette entreprise, parmi lesquelles figure un ancien facteur qui a investi tout son capital dans cette société. Elle réprouve néanmoins certains aspects du commerce qui n'auraient pas été construits selon les normes.

M. Le Guern apporte les corrections suivantes :

Folio 5488 : *Ensuite, au niveau des conditions financières, le Conseil municipal devrait se prononcer au cours de la séance de ce jour sur des crédits d'investissement s'éleva à plus de 16 millions, ce qui représente pour les budgets à venir une augmentation de la dotation aux amortissements de CHF 550'000.- par an pour les prochaines décennies.*

Folio 5508 : *Par exemple, des zones de parage en quinconce ont été créées dans la zone dans le cadre de la mise en zone bleue du chemin de la Colombe, ce qui ralentit le trafic, et l'intersection avec le chemin Dupuy est marquée par des piquets.*

Le procès-verbal amendé est approuvé par 17 voix pour et 3 abstentions, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Lors de sa dernière séance, le Bureau a émis le souhait que le Conseil administratif propose une séance d'information relative à divers nouveaux chantiers dans le domaine financier tels que la taxe professionnelle communale, l'imposition des contribuables sur le lieu de domicile, la péréquation intercommunale, etc. dont on ignore les enjeux.

Le président donne lecture d'un courrier recommandé que lui a adressé Mme Elisabeth Meylan, ancienne employée communale, en date du 5 février 2014, et dont la publication est différée en raison de dispositions contenues aux articles 26 al. 2 et 27 al. 3 de la LIPAD.

Le président annonce l'invitation de la commune de Bernex, datée du 15 janvier 2014, à participer à la 37^e course pédestre "A travers le coteau" et plus particulièrement la traditionnelle et sympathique "course des conseillers" qui aura lieu le samedi 29 mars prochain.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Grandjean-Kyburz, maire

Mme Grandjean-Kyburz commence par répondre aux questions posées par M. Bauduccio lors de la dernière séance du Conseil municipal du 30 janvier concernant l'ouverture d'une pizzeria dans le village de Chêne-Bouggeries.

En marge des diverses réponses qui vous ont d'ores et déjà été données par Monsieur Jean-Michel Karr, conseiller administratif en charge du dicastère du Territoire, lors de cette même séance de votre conseil du 30 janvier ; il convient de préciser qu'à teneur d'un courrier daté du 25 février 2014 de l'Office de l'urbanisme, l'instruction de la procédure d'infraction par le département poursuit son cours.

Concernant plus particulièrement la problématique du stationnement de scooters appartenant à l'entreprise Pizza 15 SA, sur le trottoir situé à hauteur de l'arcade sise 3, rue de Chêne-Bouggeries, un courrier a été envoyé le 18 février 2014 aux exploitants afin de les inviter à utiliser les places de stationnement destinées aux cycles et motos situées en face de leur entreprise et que par ailleurs, le Conseil administratif n'était plus disposé à tolérer le stationnement de scooters d'entreprise sur le trottoir.

Pour le surplus, un courrier également daté du 18 février a été adressé au propriétaire de la société "Bugnon motos", afin de lui indiquer que les places de stationnement destinées aux cycles et motos devant son magasin à hauteur des numéros 8 et 10 de la rue de Chêne-Bougeries relevaient du domaine public cantonal, et par conséquent qu'il lui était interdit de déplacer les cycles ne lui appartenant pas, qui étaient correctement stationnés sur ces places à durée illimitée.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Prévention des cambriolages et des vols

Mme Grandjean-Kyburz a le plaisir d'annoncer que la prochaine séance GE-Veille, de prévention des cambriolages, en présence de la Police cantonale et municipale aura lieu à la salle communale le 3 juin à 18h30. Une invitation, sous forme de tout-ménage, sera envoyée à tous les communiers et elle invite les membres du Conseil municipal à réserver cette date afin de participer à ce GE-Veille 2014, qui mettra l'accent sur la prévention des vols à l'astuce et des cambriolages dits "à la fausse personnalité", une catégorie de délits en hausse dans le canton ces dernières semaines et dont sont victimes principalement les personnes âgées.

Jeunesse

Le service ayant enregistré des doléances par les habitants du chemin De-La-Montagne, en relation avec le manque de respect des espaces privés ouverts au public, notamment à proximité du centre commercial, la commune a remis en place, un peu plus tôt que d'habitude, la désormais traditionnelle "action de nettoyage-sensibilisation" durant la pause de midi, par des jeunes auprès des jeunes, sous la forme de "petits jobs", encadrés par les TSHM-Trois-Chêne.

Cette action sera réitérée également et comme chaque année à la Gradelle.

Chantier CEVA

En raison des travaux qui débutent sur la parcelle à proximité, à savoir l'ex-terrain de tennis, le cheminement piéton entre les chemins Pré-Picot et Pré-du-Couvent sera légèrement déplacé vers le sud. Durant trois jours, les 10, 11 et 12 mars, les écoliers, les piétons et les cyclistes ne pourront plus utiliser ce chemin et devront faire le détour par le chemin de la Gradelle. Les agents municipaux seront présents aux heures d'entrée et de sortie du Cycle le 10 mars et, en cas de besoin, le même dispositif sera renouvelé les 11 et 12 mars.

Ce ne sont donc pas moins de trois importants chantiers qui vont désormais se déployer au chemin Pré-du-Couvent : celui du CEVA, le chantier du nouveau Prieuré et la construction de nouveaux immeubles.

Cette situation est particulièrement pénible aussi bien pour les habitants du chemin du Pré-du-Couvent, principalement les aînés de la résidence, située au numéro 1, que pour les employés et visiteurs de l'EMS Eynard-Fatio, en termes de nuisances et de stationnement.

Une séance sera organisée par le service Prévention et sécurité, à laquelle seront conviés résidents et partenaires et qui aura lieu, en présence de représentants de l'Etat et de la Police municipale, en date du 15 mai à 17h00, dans les locaux de la résidence. De telles initiatives ne peuvent bien évidemment, en soi, résoudre les problématiques de nuisances et de stationnement inhérentes à tout chantier ; le but est néanmoins, dans un premier temps, un échange d'informations, afin que les habitants, qui subissent cette situation, puissent être entendus et considérés interlocuteurs privilégiés et bénéficier, pour le moins, d'un accès prioritaire à l'information relative aux transformations de leur quartier.

ÉCOLES - JEUNESSE

Suite à la présentation à l'école du Belvédère par une représentante de l'équipe enseignante, la commission Jeunesse a souhaité soutenir le projet appelé « Atelier du livre ». Ainsi, du matériel et du mobilier adéquats bien que non professionnels seront achetés. La question d'un éventuel rafraîchissement du local a également été soulevée et demandée par les commissaires. La peinture des murs et du plafond de cette bibliothèque ne seront, toutefois, pas possibles, le service des monuments et sites n'autorisant pas de tels travaux. En revanche, la mise en place de LEDs garantissant une meilleure luminosité est bel et bien prévue.

Lors de sa séance d'hier, la commission Jeunesse a traité des animations qui auront lieu durant la fête des promotions, dont le thème est « Les Produits du terroir ». Une exposition intitulée « Découvre les produits locaux et de saison avec Genève-Région Terre Avenir » sera mise sur pied. Sept animations pour les enfants de 7 à 12 ans et une animation pour les enfants de 4 à 6 ans seront organisées. L'espace Nouveau Vallon sera utilisé les mardi 24 juin, jeudi 26 juin et vendredi 27 juin pour les classes de Chêne-Bougeries. Les enseignants se prépareront en amont pour visiter l'exposition et l'animer. Et lors de l'après-midi de la fête des promotions, les scouts et le CRL seront sollicités. Le potager dit du bicentenaire sera également replanté sous l'égide de *Pro specie rara*, comme cela a été demandé en commission. Un stand permettra à la société *Espace Terroir* de présenter ses activités et celles de *la Fourchette Verte*. Un jeu sera éventuellement proposé.

Donnant suite à la séance du Conseil d'établissement scolaire du 3 décembre 2013, une clôture déroulante sera posée sur le pourtour du terrain de football de l'école du Belvédère, ceci afin de le sécuriser. Le montant des travaux devisés à CHF 12'247.- TTC sera imputé sur le budget de fonctionnement.

Une invitation vous a été envoyée en vue de participer à la « séance du Conseil municipal », prévue avec les classes de 7P, le 10 avril prochain. Mme Grandjean-Kyburz rappelle que cette journée sera précédée par deux journées de visite des services communaux. Pour l'heure, nous n'avons eu que très peu de réponses de votre part. Je vous engage donc à vous manifester rapidement. Nous avons au demeurant besoin d'un-e président-e de séance.

PETITE ENFANCE

Les travaux de rénovation de la garderie du « Petit Manège » commenceront le mois prochain. Ainsi, une solution d'accueil provisoire du jardin d'enfants a d'ores et déjà été trouvée dans les locaux de l'école enfantine de la Gradelle.

Pour conclure ce point, Mme Grandjean-Kyburz rappelle que le Troc-vente de printemps aura lieu le samedi 5 avril de 9 à 12 heures à l'école du Belvédère avec inscriptions possibles jusqu'au jeudi 3 avril.

AFFAIRES SOCIALES

La commission des Affaires sociales a participé à une séance avec le comité d'organisation chargé de l'exposition intitulée « *Proches aidants tous les jours...* », laquelle a une vocation itinérante sur le territoire cantonal. Les organisateurs aimeraient qu'elle puisse être accueillie dans une commune des Trois Chêne. Cette exposition repose sur des panneaux retraçant le parcours du « proche aidant », ainsi que sur des lectures, vidéos sous formes de témoignages, d'informations et surtout d'une banque de données avec des flyers pour permettre aux proches-aidants d'avoir des contacts, afin d'éviter l'isolement et l'épuisement. À cet égard, il a été proposé que cette dernière ait lieu à l'Espace Nouveau Vallon en 2015.

CULTURE

Bilan

Entre fin janvier et début février, la salle communale a accueilli le spectacle « *Virginie ou si le silence n'était pas d'or...* » traitant des abus sexuels chez les enfants, joué par Théatrochamp. Malgré la grande qualité de cette production, le bilan est un peu mitigé, expliqué en grande partie par le refus de la part du SSJ (Service Santé Jeunesse) d'une intervention dans les classes, ce qui a donc constraint les organisateurs et les mairies partenaires à annuler les représentations scolaires.

À cet égard, plusieurs magistrats ont entamé des démarches auprès de Mme Emery-Torracinta, conseillère d'État en charge du DIP, afin de trouver une opportunité de rejouer cette pièce pour son public cible qui nous semble prioritaire, à savoir les enfants et jeunes adolescents.

Du 1^{er} au 16 février, dix-sept communes genevoises, dont Chêne-Bougeries, ont accueilli les projets insolites de la quatrième édition du Festival Antigel. Ainsi, le temple de Chêne-Bougeries s'est vu transformé en salle de concert à deux reprises, pour se laisser bercer par la voix frêle au romantisme aussi troubant que tourmenté de Keaton Henson, le 7 février, puis pour vibrer aux sons folk et pop de Suzanne Vega, icône du festival Antigel 2014, le 15 février. Ces deux concerts ont fait salle comble pour le plus grand bonheur des amoureux de la musique.

Sur les Trois-Chênes, la promenade urbaine radioguidée, proposée par la compagnie *Ici-Même* a quant à elle suscité des avis plus mitigés.

Les éléments à venir

Dans deux jours débutera le 11^e Festival des Marionnettes à Chêne-Bougeries, organisé avec la Compagnie des Croquettes. La salle communale accueillera animaux, chanteurs et acteurs, et bien d'autres surprises pour garantir aux enfants quelques petits frissons, des rires et des chants.

Dès le 13 mars, à 18 h 30, l'exposition de printemps débutera par un vernissage dans l'Espace Nouveau Vallon, transformé pour l'occasion en véritable musée. Le Paysage genevois à l'honneur fera découvrir des tableaux de maîtres inédits ! Cette exposition se prolongera jusqu'au dimanche 30 mars et des visites commentées par une personne diplômée en histoire de l'art de l'Université de Genève seront organisées durant les week-ends.

Beaucoup d'enfants sont attendus, le mercredi 19 mars, à 14 h 30, à la salle communale pour y découvrir une pièce de théâtre : « *Eby et Son Petit Chaperon Rouge* », jouée par deux comédiens chênois, issus du Théatrochamp.

Ces deux mêmes artistes, Joëlle Luthi et Yan Richard seront les deux méritants chênois 2014, à qui nous aurons plaisir de décerner ce prix lors de la cérémonie qui suivra, dès 18 h 30, en compagnie également des nouveaux naturalisés de Chêne-Bougeries.

Le nouveau cycle de conférences Jean-Jacques Gautier 2014 débutera le mardi 25 mars, à 20 heures à la salle communale, avec pour thème « *Arts et droits humains* ». Nous aurons l'immense plaisir d'y visionner un film sur Hans Erni, puis d'en discuter avec M. Giroud, historien et ami proche du peintre.

La saison musicale débutera quant à elle le mardi 8 avril, à 20 heures, à la salle communale, avec l'Orchestre Buissonnier qui interprétera, tout en douceur, un concert voix et récit pour son traditionnel Concert de Printemps.

M. Flavio Borda d'Agua a été désigné en tant que vice-président de l'association « Le 4C », lors de la séance du Comité du 12 février dernier.

Une modification des statuts de l'association sera proposée lors de la prochaine assemblée général afin, entre autres, de dénommer cette dernière « Trois-Chêne Culture » et de procéder à la modification du logo, ainsi que du siège de l'association, qui se situera à Thônex, à la villa dite "Vincent".

Le président félicite M. Borda d'Agua de sa nomination.

Communications de M. Karr

TERRITOIRE

Le 19 décembre dernier, M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du DALE, a écrit pour demander que la commune le reçoive. Le Conseil administratif y a répondu favorablement en fixant une date de rencontre au 13 mars prochain. Sera notamment à l'ordre du jour le projet relatif à la transformation/rénovation du village de Chêne-Bougeries, dans le cadre de la demande d'instruction d'un plan de site.

Figurera également à l'ordre du jour de cette rencontre, la problématique du déclassement et de la surélévation éventuellement projetée des immeubles situés au chemin De-La-Montagne, ainsi que du périmètre Malagnou/Paumière sur lequel des IUS particulièrement élevés pourraient, désormais, être appliqués suite au résultat de la votation cantonale du 9 février 2014, concernant la loi modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (pour une utilisation rationnelle du sol) (L 1 35 – 10'965) du 16 mai 2013.

Concernant le dossier Malagnou/Paumière le Conseil d'Etat a reçu dans sa séance du 27 février, M. Alain Burri, membre de l'AIC et Mme Lauren Baddeley, architecte mandataire, pour une présentation d'un projet novateur alternatif à celui projeté par le canton dans le périmètre. Tant la démarche que l'avant-projet ont reçu le soutien du Conseil administratif.

Les membres de la commission Territoire ont été informés, lors de leur séance du 3 courant, des divers projets de logements en chantier, en planification ou en cours. Les documents synoptiques présentés au cours de cette séance feront, désormais, l'objet d'un suivi dynamique sous forme de mises à jour ponctuelles.

Le Conseil administratif a encore rencontré, lors de sa séance de ce jour, des représentants du Groupe Montagne, lesquels avaient sollicité une entrevue afin de nous informer de l'état d'avancement du processus de médiation initié par le canton.

MOBILITÉS-NATURE-ENVIRONNEMENT

Une demande d'autorisation de construire, relative à une modification du marquage et à la création d'un îlot sur le chemin De-La-Montagne, afin de permettre un contournement cycliste express du village de Chêne-Bougeries, a été déposée le 27 février dernier, auprès du département.

Les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement seront par ailleurs informés, lors de leur prochaine séance prévue le 12 mars, de l'évolution et de l'actualisation de la stratégie de recapitalisation du patrimoine arboré de Chêne-Bougeries.

FEU - PC

Le groupe de travail de l'ORPC Seymaz, en charge de la refonte des statuts du groupement, s'est réuni le 11 février. Ce projet de statuts remaniés devra, toutefois, être examiné plus avant, au cours d'une prochaine séance, ceci en raison, entre autres, de divergences quant aux dispositions relatives à l'éventuelle admission de nouvelles communes au sein du groupement, ainsi qu'à celles relatives à un éventuel départ de l'une des cinq communes actuellement membre de ce dernier.

Au chapitre du feu, un exercice conjoint de la Compagnie 21 de Chêne-Bougeries et de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bourg est prévu le 12 juin 2014, à 19 h 30. M. Karr invite donc d'ores et déjà les membres de la commission Sécurité, ainsi que les autres membres intéressés du Conseil, à réservier cette date. Une invitation communiquant les détails concernant cet exercice sera envoyée très prochainement.

Communications de M. Locher

BÂTIMENTS-INFRASTRUCTURES :

Suite au vote par le Conseil municipal, lors de sa séance du 30 janvier 2014, d'un crédit d'investissement et financement relatif à des travaux d'assainissement de la parcelle n° 3189, propriété communale dans le secteur Jean-Jacques-Rigaud ; une séance de coordination a eu lieu le 11 février 2014, avec les représentants de la CODHA, du bureau d'architectes Bonhôte Zappata SA et des mandataires spécialisés BG ingénieurs conseils SA et Ecoservices SA.

Le processus d'appel d'offres AIMP est désormais en cours. La soumission intégrera trois volets différents, à savoir :

- la dépollution dans le secteur concerné par la construction des bâtiments,
- le solde des travaux de terrassement liés à cette construction,
- et la dépollution hors des zones de terrassement en tant que telle.

Le lancement de cet appel d'offres a été piloté par Ecoservices SA. Des contacts préliminaires ont également été pris avec la société Florissana SA, propriétaire de la parcelle voisine n° 3188, dans la mesure où des travaux devront empiéter sur cette dernière afin de finaliser parfaitement la dépollution jusqu'en limite de la parcelle communale.

Vu la teneur de la délibération afférente prise par le Conseil municipal, des mesures de protection des arbres situés au sud-est de la parcelle n° 3189 seront, bien évidemment, étudiées et proposées par les mandataires.

L'ouverture des offres reçues, dans le cadre de l'appel d'offres, est prévue pour début mai, la signature des contrats, après adjudication, le 1^{er} juin et le début des travaux de dépollution, qui devraient durer environ trois mois, le 15 juin.

Conformément aux conditions contenues à l'article 6, d'une convention datée 14 mai 2002, liant les villes de Genève et de Chêne-Bougeries, concernant l'entretien du décanteur particulaire du parc La Grange, des frais, d'un montant s'élevant à CHF 27'200.- TTC environ, soit 32,45 % du coût total des travaux devront être engagés dans le cadre de la réhabilitation d'ouvrages de serrureries. Ce point figurera à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission Bâtiments-Infrastructures.

Figurera à l'ordre du jour, d'entente avec son président, de la prochaine séance de la commission Bâtiments-Infrastructures, la problématique des travaux de collecteurs et la construction d'un bassin de rétention sur le secteur du lot 37.10, entre les kilomètres 72.260 et 72.711 du tracé CEVA, ceci pour un montant à ce stade estimé à CHF 4'247'899.- TTC.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 13 février 2014, de faire procéder à des travaux, d'un montant estimé à CHF 72'000.- environ suite à des dégâts d'eau dans le bâtiment sis 11, chemin du Pont-de-Ville. Cette somme sera imputée sur les comptes de fonctionnement de l'immeuble cité.

Par ailleurs, le Conseil administratif a également décidé, lors de sa séance du 13 février 2014, de faire procéder à l'aménagement d'une plate-forme extérieure, d'environ 10/12 m², à proximité immédiate de l'Espace Nouveau Vallon ; étant précisé que ces travaux seront confiés à un mandataire externe.

PERSONNEL

M. Locher débute ce volet des communications par une lecture des réponses aux diverses questions posées par Mme Marion Sobanek, cheffe du groupe socialiste, lors de la dernière séance ordinaire du Conseil municipal, concernant, entre autres, la problématique de la nécessaire refonte du statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries :

Chère Madame,

En marge des diverses réponses qui vous ont d'ores et déjà été données, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de ce même 30 janvier 2014, nous vous rappelons que le document auquel vous faites référence constitue une simple base en vue de discussions paritaires, lesquelles ne sauraient, à nos yeux, aboutir qu'à partir d'un document élaboré, lequel avait, au demeurant, été dûment transmis au Conseil administratif, sous forme de projet, lors de sa séance du 3 octobre 2013 déjà.

À cet égard, le Conseil administratif ne peut que déplorer le fait que certains membres de la commission du personnel aient jugé bon de distribuer ce document à l'ensemble du personnel communal, ceci sans explications ; alors que ce projet de règlement avait été transmis aux seuls membres de la commission dans le cadre de discussions préliminaires.

Ainsi, une note a été envoyée à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la ville, les informant du fait que ce projet de statut remanié ne saurait être considéré comme un règlement appelé à se substituer ne variatur au statut du personnel existant.

Par ailleurs, et bien que ce document soit intitulé « Règlement du personnel », conformément à sa nature juridique ; ce dernier sera bien évidemment soumis, le moment venu, à l'approbation formelle de votre Conseil, conformément aux dispositions y relatives contenues dans la loi sur l'administration des communes (LAC).

Par ailleurs, le projet de règlement du personnel cité prévoit expressément que les rapports de travail entre la commune de Chêne-Bougeries et ses collaborateurs-trices soient de droit public.

De plus, les collaborateurs-trices, dont le contrat de travail aurait été résilié, pourront recourir à la Chambre administrative de la Cour de justice.

Le Conseil administratif peut, par ailleurs, d'ores et déjà prendre l'engagement que les futures conditions salariales des employés de la ville de Chêne-Bougeries ne subiront « aucune péjoration » pour reprendre vos propres termes.

Concernant la commission du personnel, force est d'admettre que le Conseil administratif ne dispose pas, à ce jour, d'un interlocuteur en vue de procéder à une consultation relative au processus de refonte du statut du personnel ; ceci dans la mesure où un « protocole d'accord », liant ladite commission du personnel au Conseil administratif, n'a pas encore pu être entériné, nonobstant la teneur de nouvelles discussions survenues lundi 3 février dernier, en présence de Maître Éric Beaumont, mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier.

Cela étant, une nouvelle rencontre avec les membres de la commission du personnel est prévue lundi 10 courant, afin de discuter plus avant d'une version remaniée du protocole en question ; processus dont l'ensemble du Conseil administratif a, au demeurant, été dûment informé.

Cela étant dit, M. Locher informe du fait que le Conseil administratif a décidé de nommer Mme Maura Portelli, aide-administrative, en qualité de fonctionnaire à titre définitif, conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries.

Conformément au dispositif RH figurant dans le projet de budget de fonctionnement communal 2014, le Conseil administratif a décidé de procéder à l'ouverture, dans les meilleurs délais, d'un poste d'archiviste/documentaliste, ceci sur la base d'un taux d'activité, pour l'heure, fixé à 30 %.

Lors de sa séance du 13 février, le Conseil administratif a décidé de positionner la fonction « auxiliaire de sécurité » en classe 7 de la grille des traitements de la ville de Chêne-Bougeries, en lieu et place de la classe 6, ceci avec effet au 1^{er} mars 2014.

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 27 février, d'engager M. Mersin Hajrizi, en qualité d'assistant de sécurité/contrôleur du stationnement, ceci sur la base d'un taux d'activité fixé à 60 % et ce à partir du 1^{er} avril 2014.

Pour conclure ce chapitre dédié au personnel communal, M. Locher souligne encore que lors de sa séance de ce jour, le Conseil administratif a décidé de bannir l'usage des cigarettes électroniques dans les bureaux de l'administration communale, ceci par analogie avec une récente décision y relative du Conseil d'État.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA COUR DES COMPTES DANS SON RAPPORT N° 68

Concernant la problématique de la mise à jour des accès informatiques, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 13 février dernier, d'entériner le « profil » spécifique de la correspondante informatique auprès du SIACG, ainsi qu'un tableau de synthèse répertoriant l'ensemble des divers accès informatiques OPALE octroyés aux membres du personnel communal.

FINANCES

À réception de trois offres relatives à la gestion administrative de la TPC, le Conseil administratif a décidé de donner mandat d'exécution à la Société Fiduciaire et de Gérance SA (SFG).

Une présentation des comptes de fonctionnement communaux 2013 "non audités" aura lieu lors de la prochaine séance de la commission Finances prévue le 11 mars prochain.

SPORTS

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM)

Des locaux de vote seront mis à disposition des électeurs français, le 25 mai 2014, au CSSM et, dans ce cadre, les APM de Chêne-Bouggeries, commune de l'actuel Président du groupement, assureront la sécurité dans et aux abords du Centre sportif.

4. Propositions du Conseil administratif

4.1 Acquisition de surfaces en PPE destinées à l'EVE « les Castagnettes » en rez-de-chaussée de deux des six grandes « maisons urbaines » à construire par la CODHA sur la parcelle n° 3189, propriété de la commune dans le secteur Jean-Jacques Rigaud et acquisition de surfaces extérieures à l'usage privatif de l'EVE cité : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 3'475'000.-TTC)

Mme le Maire souligne qu'un important travail de concertation a été effectué en collaboration avec le comité de l'EVE « Les Castagnettes » ainsi qu'avec son équipe éducative et les architectes du bureau Bonhôte et Zapata, afin de définir au mieux le programme d'occupation des futurs locaux, ceci avec l'appui de Mme Marie-Françoise de Tassigny, mandataire de la commune. Ce projet correspond pleinement aux souhaits et aux besoins de l'EVE « Les Castagnettes ».

En l'absence de M. Spinelli, le président passe la parole à Mme Tiercy pour un compte-rendu de la séance conjointe des commissions Jeunesse et Bâtiments et Infrastructures.

Mme Tiercy explique que lesdites commissions se sont réunies le 5 février et ont reçu MM. Bonhôte et Rouillon du bureau Bonhôte Zapata, architectes SA. Suite à leur présentation et à leurs réponses aux questions, les deux commissions ont tenu une discussion générale qui a abouti à un préavis favorable (moins une abstention) pour le crédit d'investissement et financement faisant l'objet du point de l'ordre du jour.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet explique que les membres de la commission ont préavisé favorablement par 8 voix pour, soit à l'unanimité, le crédit d'investissement sollicité lors de leur séance du 11 février 2014.

Le président ouvre la discussion.

M. Borda d'Agua tient à souligner que les deux crédits d'investissements votés au cours de la séance dans le secteur Jean-Jacques Rigaud font partie d'un beau projet, qui valorisera davantage la politique de la petite enfance de la commune de Chêne-Bouggeries. Ce projet est salutaire car il permettra d'augmenter le nombre d'enfants pouvant être accueillis et leur offrira des conditions optimales pour leur développement et leur épanouissement.

M. Borda d'Agua espère, au nom du groupe PLR, que des projets tels que celui des "Castagnettes" ou du "Nouveau Prieuré" pourront à l'avenir fleurir dans la commune, car c'est en construisant de telles infrastructures que les autorités de Chêne-Bouggeries peuvent garantir un bon départ dans la vie aux enfants des habitants de la commune. Le groupe PLR approuve donc les crédits d'investissement sollicités aux points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour car ceux-ci seront bénéfiques pour l'avenir de la commune.

Mme Sobanek se réjouit que ce projet voit le jour et que les enfants de la commune soient accueillis dans ce lieu, car les anciens locaux des « Castagnettes » ne parvenaient plus à subvenir aux demandes de places. Elle invite de ce fait les participants à voter en faveur des crédits d'investissement sollicités. Elle tient également à remercier l'ancienne directrice du jardin d'enfants, Mme Tiercy, qui a toujours défendu ces lieux de vie et leur a permis d'atteindre l'envergure qu'ils connaissent aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**ACQUISITION DE SURFACES EN PPE DESTINÉES À L'EVE
"LES CASTAGNETTES" EN REZ-DE-CHAUSSÉE DE DEUX DES SIX GRANDES
"MAISONS URBAINES" À CONSTRUIRE PAR LA CODHA SUR LA PARCELLE
N° 3189, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DANS LE SECTEUR JEAN-JACQUES
RIGAUD, ET ACQUISITION DE SURFACES EXTÉRIEURES À L'USAGE PRIVATIF
DE L'EVE CITÉ : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 3'475'000.- TTC)**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e, 48, lettre m et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 14 voix pour et 1 abstention par la commission Jeunesse et la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 5 février 2014,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 11 février 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour et 1 abstention

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 3'475'000.- TTC pour l'acquisition de surfaces en PPE destinées à l'EVE "Les Castagnettes" en rez-de-chaussée de deux des six grandes "maisons urbaines" à construire par la CODHA sur la parcelle n° 3189, propriété de la commune dans le secteur Jean-Jacques Rigaud et acquisition de surfaces extérieures à l'usage privatif de l'EVE cité ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 3'475'000.- TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 54.02.331 "amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2044.

4.2 Travaux d'aménagement des espaces publics dans le cadre du projet constructif développé par la CODHA sur la parcelle 3189, propriété communale dans le secteur Jean-Jacques Rigaud : votre du crédit d'investissement et financement (CHF 2'447'630.- TTC)

Le président passe la parole à M. Karr pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Karr précise que sa présentation sera brève car un exposé des motifs détaillé accompagne l'ordre du jour. Il ajoute avoir tenté de trouver dans les archives de la commune la date à laquelle le dernier parc a été créé à Chêne-Bougeries. Ses recherches lui ont permis de conclure qu'aucun espace public n'a été créé dans la commune depuis de nombreuses années. Il rappelle que ce projet est mené en conjonction avec le projet de construction de la CODHA sur la parcelle appartenant à la commune, qui sera donc un espace public ouvert à tous. Les espaces extérieurs aménagés dans le cadre de ce projet de construction bénéficieront à l'ensemble du quartier, à savoir non seulement les futurs habitants des immeubles à construire par la CODHA et la société Florissana SA, mais également ceux de l'ensemble Beaumelon situé en face. M. Karr invite les participants à soutenir ce projet et les remercie d'avance.

Le président remercie M. Karr et passe la parole à M. Gross, président de la commission Mobilités-Nature-Environnement.

M. Gross explique que M. Bonhôte, du bureau d'architectes Bonhôte-Zapata, a présenté les aménagements extérieurs en compagnie de M. Marc Junod, mandataire spécialisé du bureau La Touche Verte. Les commissaires se sont principalement penchés sur la question de la création d'un canal à ciel ouvert en bordure de la parcelle et ont posé quelques questions aux invités au sujet de la sécurité de ces aménagements. Les réponses données les ayant satisfaits, ils ont voté le préavis à l'unanimité par 8 voix pour et aucune abstention. Les membres de la commission invitent de ce fait le Conseil municipal à approuver le crédit d'investissement sollicité.

Le président remercie M. Gross et passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que les membres de la commission ont entendu les appels de M. Karr et ont accepté à l'unanimité le crédit demandé de CHF 2'447'630.- TTC.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DU PROJET CONSTRUCTIF DÉVELOPPÉ PAR LA CODHA SUR LA PARCELLE N° 3189, PROPRIÉTÉ COMMUNALE DANS LE SECTEUR JEAN-JACQUES RIGAUD : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 2'447'630.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre i) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de sa séance du 6 février 2014,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 11 février 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour et 1 abstention

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 2'447'630.- TTC pour les travaux d'aménagement des espaces publics dans le cadre du projet constructif développé par la CODHA sur la parcelle n° 3189, propriété communale dans le secteur Jean-Jacques Rigaud ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 2'447'630.- TTC au moyen de 50 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 33.03.331 "amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2064.

4.3 Travaux complémentaires dans et autour du bassin-fontaine situé sur la place Colonel-Audéoud : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 75'000.- TTC)

M. Locher rappelle que le bassin-fontaine situé sur la place Colonel-Audéoud n'a fonctionné que peu de temps après son inauguration en raison d'un certain nombre de problématiques, notamment des défauts de conception ainsi que des pannes à répétition du matériel, qui n'a pu être remplacé à cause de la faillite du concepteur de l'électronique. Ce bassin-fontaine a donc fait l'objet d'un grand nombre de travaux complémentaires suite au crédit initial voté par le Conseil municipal lors de la précédente législature, lequel s'élevait à CHF 193'200.-. Ainsi, les pompes ont été placées directement dans le bassin-tampon, alors qu'elles se situaient auparavant sous la surface de l'eau. Une partie de la structure métallique a également été rénovée, ce qui a occasionné quelques pannes électriques. Les frais supplémentaires liés à ces travaux s'élèvent actuellement à CHF 17'926.15, un montant que M. Locher souhaite, pour une plus grande clarté comptable, intégrer dans le cadre d'un crédit complémentaire afin de pouvoir le clore définitivement, au lieu de le comptabiliser dans les frais de fonctionnement. Ceci permettrait également de prélever à l'avenir les montants destinés à ce bassin-fontaine dans les frais d'entretien. Il ajoute que le crédit faisant l'objet du vote intègre un pavage qui sera posé autour de la fontaine afin d'éviter que l'eau ne déborde en cas de vents forts et ne s'infiltra dans le sol. Le bassin sera également repeint à l'aide d'une peinture étanche afin d'éviter les dégâts causés par le gel lorsque l'eau s'infiltra dans la pierre. Une remise à niveau de l'électronique et de l'automatisation est prévue dans le cadre d'un projet d'études de l'école de mécatronique à la rentrée 2014-2015.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet explique que la commission a estimé qu'il était du devoir de la commune de rénover le bassin-fontaine et d'accepter le crédit complémentaire sollicité de CHF 75'000.- en espérant que celui-ci résoudra les problèmes liés à l'électronique et permettra à l'œuvre d'art de retrouver son lustre. Ce crédit complémentaire a donc été accepté à l'unanimité.

Mme Sobanek rappelle que de nombreuses difficultés ont surgi lors des aménagements de la place du Colonel-Audéoud et que plusieurs crédits ont été votés pour cette place, ce qui a coûté cher à la commune. Elle rappelle également que des voisins ont émis par le passé des critiques par rapport au bruit produit par la fontaine et qu'en conséquence il avait été décidé que son fonctionnement serait interrompu durant la nuit. Mme Sobanek estime que le Conseil municipal devrait tenir compte du voisinage lors du vote du crédit, afin que la rénovation de l'œuvre d'art n'engendre pas de nouvelles oppositions. Elle rappelle également que l'éclairage du bassin indiquera approximativement la température extérieure en fonction de ses couleurs et espère que ce crédit complémentaire clôturera les crédits destinés aux aménagements de cette place.

M. Locher souligne que la demande de crédit faisant l'objet du vote ne concerne que le bassin-fontaine en tant que tel. Plusieurs centimètres du revêtement de la place ont déjà été perdus, ce qui signifie que sa conception n'est pas adéquate. A terme, une solution devra être trouvée pour y remédier, ce qui signifie que des financements supplémentaires pourraient être demandés pour la rénovation de cette place.

M. Favarger précise qu'il dispose de séquences vidéo de l'inauguration de la fontaine, qui fonctionnait parfaitement à ce moment-là, et propose de les transmettre aux participants.

Le président se dit intéressé par ces enregistrements et passe la parole à M. Borda d'Agua.

M. Borda d'Agua lit un poème relatif à une fontaine, qu'il a découvert en préparation du Conseil municipal. Celui-ci s'intitule « D'une fontaine » de Philippe Desportes, un auteur de la fin du XVI^e siècle :

« Cette fontaine est froide, et son eau doux-coulante,
 A la couleur d'argent, semble parler d'Amour ;
 Un herbage mollet reverdit tout autour,
 Et les aunes font ombre à la chaleur brûlante.
 Le feuillage obéit à Zephyr qui l'évante,
 Souspirant, amoureux, en ce plaisir séjour ;
 Le soleil clair de flamme est au milieu du jour,
 Et la terre se fend de l'ardeur violante.
 Passant, par le travail du long chemin lassé,
 Brûlé de la chaleur et de la soif pressé,
 Arreste en cette place où ton bonheur te maine ;
 L'agréable repos ton corps delassera,
 L'ombrage et le vent frais ton ardeur chassera,
 Et ta soif se perdra dans l'eau de la fontaine. »

Le président remercie M. Borda d'Agua pour la lecture de ce poème et passe la parole à M. Perrin.

M. Perrin estime que le bassin-fontaine mérite d'être rénové, mais il demande si de véritables expertises ont été effectuées, car la problématique du gel engendré par l'infiltration d'eau dans la pierre ne peut être résolue aisément. Le concept d'un aménagement en roche ne lui semble pas approprié aux besoins d'une fontaine. M. Perrin estime que des travaux devraient être réalisés, mais il souligne qu'il serait fâcheux que le crédit d'investissement soit voté alors que le gel risque de grandement endommager le bassin. Il propose qu'une analyse détaillée des problèmes de solidité de la roche soit effectuée.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DANS ET AUTOUR DU BASSIN-FONTAINE SITUE SUR LA PLACE COLONEL-AUDEOUD : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 75'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre i) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 5 février 2014,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 11 février 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour et 1 abstention

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 75'000.- TTC pour la réalisation des travaux complémentaires dans et autour du bassin-fontaine situe sur la place Colonel-Audéoud ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 75'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 71.10.331 "amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2024.

5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

La parole n'étant pas demandée, le président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 De la séparation des pouvoirs

M. Messerli s'adresse à la conseillère administrative responsable de la prévention et de la sécurité. Il estime que la charge de conseiller municipal ne prévoit pas de renforcer le travail des agents de police municipaux de la commune et que les rôles ne devraient pas être confondus. Il explique s'être fait interpeler pour la deuxième fois par un fonctionnaire du département de l'instruction publique, car celui-ci se serait fait arrêter lorsqu'il se rendait à son travail par un membre du Conseil municipal qui cherchait à vérifier des questions de circulation de transit. Cet incident s'est produit par deux fois, bien que le fonctionnaire en question ait expliqué que son lieu de travail se trouvait à Conches, raison pour laquelle son trajet devait nécessairement traverser la commune de Chêne-Bougeries. M. Messerli estime que cette manière de procéder peu élégante et répétée rejaillira négativement sur le Conseil municipal, ainsi que sur la commune et espère que ces actions connaîtront rapidement un terme.

Mme le Maire affirme que le cahier des charges du Conseil municipal ne permet pas d'appréhender un citoyen et ajoute ne pas avoir eu connaissance de ce problème.

6.2 Occupation du préau par les élèves de l'école enfantine

Mme Hochuli, pour sa première question, demande à la conseillère administrative responsable de la petite enfance si les élèves de l'école enfantine pourront se rendre dans le grand préau pour leurs récréations pendant la durée des travaux. En effet, le GIAP ne souhaite pas qu'ils jouent dans le préau de l'école enfantine en raison des travaux de rénovation du jardin d'enfants "Le Petit-Manège", lesquels pourraient se révéler dangereux pour les enfants et générer des poussières.

M. Locher explique que le déplacement des enfants durant le chantier n'a pas uniquement été décidé par les services communaux. Cette décision a été prise en collaboration avec l'équipe éducative ainsi qu'avec la direction de l'enseignement primaire. Une autorisation devra également être demandée, étant donné qu'une structure provisoire a été créée dans l'école, pour le Service de protection de la jeunesse. Ces aspects ont donc été pris en compte et la décision a été prise en accord avec plusieurs organes de la commune et du canton. M. Locher souhaite rassurer Mme Hochuli en affirmant que s'il s'avère que les locaux provisoires ne sont pas conformes, d'autres alternatives pourront être trouvées.

6.3 Mandat accordé à la SFG

Mme Hochuli s'interroge en s'adressant à M. Locher sur la nature du premier mandat accordé à la SFG, car l'attribution d'un mandat pour la taxe professionnelle à la fiduciaire qui remplit également la fonction de réviseur pourrait générer un conflit d'intérêts.

M. Locher affirme que ce mandat n'aurait pas été attribué à la SFG si celui-ci risquait de générer un conflit d'intérêts et rappelle que les décisions de la commune de Chêne-Bougeries sont examinées par le Service de surveillance des communes.

Mme Hochuli exprime son étonnement par rapport aux propos de M. Locher.

6.4 Normes de protection contre le bruit

Mme Sobanek s'interroge en s'adressant à M. Karr au sujet de la mise aux normes des routes et des bâtiments de la commune, en particulier en ce qui concerne les normes de protection

contre le bruit. Elle rappelle que la date limite est fixée aux alentours de 2018 et demande si un inventaire a été dressé pour les immeubles qui devront être munis de vitres offrant une isolation acoustique.

M. Karr explique que les degrés de sensibilité au bruit sont les valeurs de planification maximales auxquelles les immeubles peuvent être exposés. Sur le territoire de la commune, deux types de degrés de sensibilité au bruit prépondérants ont été recensés, le degré de sensibilité 2 (65 décibels le jour et 55 décibels la nuit) et le degré de sensibilité 3. Le cadastre du bruit du canton a été dressé de manière systématique par le Service de l'assainissement des bruits routier, principalement à l'aide de calculs et subsidiairement par des mesures. Les calculs se fondent sur les charges routières, ainsi que sur la nature du revêtement de la route et les sondages confirment l'exposition au bruit. Sur cette base, un plan prioritaire des secteurs à assainir est dressé pour chaque commune.

M. Karr précise que les projets prioritaires de la commune de Chêne-Bougeries sont la mise en conformité de la route de Malagnou, de la route de Chêne, du début du chemin de la Gradelle et de la route Jean-Jacques Rigaud. Parmi ces axes, seule la route Jean-Jacques Rigaud (qui fait l'objet du projet dit de l' "Axe Frontenex" sur lequel le revêtement sera entièrement rénové) est du ressort de la commune. Les autres secteurs à assainir relèvent du domaine public cantonal et font donc partie d'un programme cantonal d'assainissement du bruit routier auquel la commune de Chêne-Bougeries a décidé de répondre en 2014. Pour ce programme, les communes reçoivent chaque année un formulaire de la Confédération dans le but de recenser tous les tronçons et les projets d'assainissement en cours ou projetés. L'assainissement du secteur de la rue de Chêne-Bougeries situé avant la route de Chêne est donc prioritaire, mais les travaux ne peuvent débuter avant la fin de la construction du CEVA, car une telle route ne peut être assainie sans provoquer d'entraves à la circulation. M. Karr précise qu'un projet est prévu pour rénover un tronçon de la route de Malagnou, mais il ignore où en sont les travaux. Les projets du canton portant sur le revêtement phono-absorbant seront suivis au fur et à mesure de leur avancement par la commune.

M. Karr explique que le principe de l'ordonnance sur la protection contre le bruit est que le bruit soit limité à l'endroit où il est produit. Si cela est impossible, des murs peuvent être érigés le long du chemin de propagation. Enfin, les fenêtres sont le dernier élément sur lequel des travaux peuvent être envisagés. Un segment qui ne peut être assaini est déclassé, autrement dit un degré de sensibilité 2 peut être reclasse en degré de sensibilité 3. M. Karr précise que de mémoire, le degré de sensibilité au bruit, autrement dit le niveau de bruit auquel un lieu peut être exposé, ne peut être déterminé que par le canton, puis ajusté dans un deuxième temps en fonction d'un projet ou d'un plan localisé de quartier. A titre d'exemple, l'ensemble de l'îlot du nord du village de Chêne-Bougeries doit être exposé à une charge de bruit correspondant à un degré de sensibilité 3. En guise de conclusion, M. Karr explique que grâce au plan de site du village et à la révision les bâtiments situés directement sur la rue de Chêne-Bougeries, l'assainissement devrait permettre d'obtenir un degré de sensibilité inférieur à la valeur limite.

M. Locher rappelle que le chemin De-La Montagne compte parmi les voiries communales qui nécessitent un entretien plus conséquent. Son assainissement posera la même problématique que celui du chemin de Grande-Falquet, à savoir des besoins différents entre le sous-sol et la surface en raison des niveaux du CEVA. M. Locher estime que ce chemin sera le premier à être assaini sur le territoire de la commune. En ce qui concerne la route de Malagnou, qui a un fort impact sur la commune, le canton débutera son assainissement à partir du 24 mars.

6.5 Seuil à l'entrée du local de vote

Mme Sobanek demande si un seuil peut être installé à l'entrée de l'école de Chêne-Bougeries, qui sert à certaines occasions de local de vote. Un accident s'est en effet déjà produit, suite auquel elle avait formulé une demande similaire. Elle demande également à ce qu'un panneau soit installé durant les votations, afin d'informer les personnes à mobilité réduite de l'existence d'un ascenseur et de leur permettre de s'y diriger grâce à l'aide du concierge. En effet, lors du dernier scrutin, une personne à mobilité réduite a pratiquement dû être portée dans les locaux de vote.

M. Locher prend note de la demande.

6.6 Commission du personnel

Enfin, Mme Sobanek s'interroge au sujet du protocole d'accord à signer entre la commission du personnel et le Conseil administratif. Elle demande à M. Locher de clarifier ses propos car elle rappelle que lors de discussions syndicales au niveau cantonal, des délégués du personnel rencontrent des délégués de l'Etat pour entamer des discussions. Elle rappelle également qu'à Veyrier, une commission avait été créée, composée de délégués du Conseil municipal, du Conseil administratif et du personnel. Cette commission avait vu le jour dans le cadre de la refonte du statut du personnel communal, laquelle a abouti à l'abolition du statut de fonctionnaire. Mme Sobanek tient à souligner ce point, car la LAC confère au Conseil municipal la compétence d'accepter le statut du personnel. Une démarche telle que celle qu'elle vient de décrire permettrait au Conseil municipal de participer au projet de révision du statut existant au lieu de se limiter au rôle de chambre d'enregistrement.

M. Locher confirme qu'un protocole d'accord est en cours de rédaction en collaboration avec la commission du personnel.

6.7 Tags

M. Sapey observe que plusieurs façades dans le village de Chêne-Bougeries sont en train d'être rénovées pour effacer des tags. Il remercie le Conseil municipal pour cette initiative et espère que ces travaux seront poursuivis.

6.8 Taille des buis / visibilité

M. Bauduccio, pour rebondir sur l'intervention de M. Sapey, estime que les employés de la commune devraient avant tout tailler ou remplacer les buis situés à proximité du carrefour qui donne sur le Vieux-Chêne. Il rappelle avoir annoncé par le passé que ces buis masquent la visibilité des véhicules sortant du Vieux-Chêne et cachent à leur regard les enfants et les personnes de petite taille qui s'engagent sur le passage piéton. M. Bauduccio propose donc que ces travaux débutent rapidement, afin d'éviter tout accident. Il indique également que la piste cyclable de contournement manque de visibilité, étant donné que les cyclistes (excepté une seule personne) continuaient d'emprunter le trottoir.

M. Karr estime également que les buis ne devraient pas se trouver à ce carrefour. Il informe les participants que le Conseil administratif l'a chargé de procéder à leur remplacement par des arbustes de plus petite taille, qui ne gêneraient pas la visibilité des automobilistes ou des piétons. Il estime toutefois que la question des tags sur les murs du village ne doit pas être négligée et propose que les travaux de taille soient effectués en parallèle. Concernant le contournement cycliste du village, M. Karr précise que le marquage n'est pas encore effectif, mais il assure M. Bauduccio du fait que davantage de cyclistes l'emprunteront à l'avenir.

6.9 Invitations aux activités culturelles

M. Bauduccio déplore que les invitations aux différentes activités culturelles de la commune soient transmises par la poste. Il propose qu'elles soient envoyées par voie électronique pour éviter de gaspiller du papier, des enveloppes et des frais d'envois.

La séance est close à 22 h 15.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
H. RAPPAZ

Le Président
du Conseil municipal
L. HEIMENDINGER